



Foyer rural Mondonville
Mairie de Mondonville
15 avenue de la République
31700 Mondonville
07.68.12.06.48
contact@foyerruralmondonville.fr

REGLEMENT INTERIEUR

1- ADHESION

Pour accéder aux activités du Foyer Rural de Mondonville, il faut avoir adhéré à un foyer rural, celui de Mondonville ou un autre (avec fourniture du numéro d'adhérent). L'adhésion au foyer, une fois effectuée, ne pourra être remboursée.

Il existe des activités accessibles :

- Directement avec l'adhésion, que l'on appelle gratuites : généalogie, histoire et patrimoine, jeux de société, nature et environnement, randonnée, parliamo italiano.
- Nécessitant une cotisation supplémentaire.

La carte d'adhérent sera fournie sur demande de l'adhérent.

Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les personnes majeures.

Pour les personnes mineures, le questionnaire de santé rempli est obligatoire. Si une ou plusieurs cases OUI ont été cochées sur l'ensemble du questionnaire, il faut consulter un médecin et fournir un certificat médical.

2 - ACTIVITES

ACTIVITES ANNUELLES

La cotisation aux activités annuelles doit être réglée lors de l'inscription.

Le paiement sera effectué à l'ordre du Foyer Rural Mondonville, en une ou trois fois :

- En ligne, en suivant les indications des formulaires,
- Avec un seul chèque pour l'année, encaissable le 28 octobre de l'année en cours,
- Avec 3 chèques encaissables chaque 10 du premier mois du trimestre (10 Octobre – 10 Janvier – 10 Avril).

Cas exceptionnels de remboursements :

Un remboursement des activités (et pas de l'adhésion) pourra être effectué dans les cas suivants :

- Suspension ou arrêt des activités pour raisons de santé : fourniture d'un certificat médical notifiant les causes de l'arrêt et la date de début, sous réserve que l'adhérent ait participé à moins de la moitié du mois.
- Suspension ou arrêt des activités pour raisons sanitaires, de plus d'un mois : Les trimestres non commencés seront remboursés intégralement.

ACTIVITES PONCTUELLES

Le paiement sera effectué lors de la 1ère séance pour les cartes multi-séances (couture) ou en début de chaque séance (art floral, événements ponctuels).

Pour les activités payantes (art floral, ...), la prestation est due si l'annulation a lieu moins de 48 heures avant la date du cours.

3- RESPONSABILITE – SECURITE

Le Foyer Rural décline toute responsabilité en cas d'accident survenu aux participants en dehors des heures d'activités et des salles dédiées au foyer rural.

Durant les activités, les adhérents et les professeurs sont couverts par l'assurance souscrite par la Fédération des Foyers Ruraux.

4- DISCIPLINE

Les participants aux différentes activités sont tenus au respect d'autrui, des professeurs, intervenants et animateurs de sections, et également des autres adhérents.

Toute attitude irrespectueuse ou violente envers quiconque pourra entraîner l'exclusion des activités et du Foyer Rural.

En cas d'absence à une activité, il est demandé d'avoir la courtoisie de prévenir le responsable de section. (La séance pourra être éventuellement récupérée à un autre horaire pour les activités présentant plusieurs horaires).

En cas d'absence des professeurs et animateurs, les adhérents seront avertis à l'avance.

5-DROIT A L'IMAGE ET RGPD (Règlement Général de Protection des Données)

En remplissant ce formulaire d'adhésion, vous acceptez que le Foyer rural de Mondonville mémorise et utilise les données personnelles qu'il contient dans le but d'assurer la gestion administrative de votre adhésion et de vous garantir les droits qui en découlent (assurance, participation aux activités, droit de vote à l'Assemblée générale, etc.). Le cas échéant et pour des raisons techniques, cette gestion pourra être déléguée à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux 31-65 ou à la Confédération Nationale des Foyers Ruraux.

Parce que nous considérons que l'accès à l'information fait partie de vos droits essentiels en tant qu'adhérent(e), vous autorisez le Foyer rural de Mondonville à communiquer avec vous via les coordonnées collectées dans le présent formulaire et à transmettre votre adresse électronique à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux 31-65, dans le but exclusif de vous tenir dûment informé(e) des actions et activités relatives au réseau départemental des Foyers Ruraux.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, que le Foyer rural de Mondonville s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, hormis ceux précisés ci-dessus, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles (RGPD) et à notre politique de protection des données.

Vous disposez du droit de faire modifier ou supprimer vos données personnelles, sur simple demande adressée à la présidente / au président du Foyer rural de Mondonville ou à cnfr@mouvement-rural.com. De même, vous pourrez à tout moment vous désabonner facilement de toute liste de diffusion facultative sur simple demande adressée à la / au responsable du Foyer rural de Mondonville.

6- EXCLUSION

En cas de manquement grave ou répété à ces règles, les responsables du Foyer Rural de Mondonville s'autorisent le droit d'exclure de l'Association le membre concerné et de lui interdire l'accès aux activités.